



13 octobre 2008

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Une réforme des services d'incendie est-elle encore prévue en 2009 ?**

**Le Gouvernement fédéral s'est non seulement engagé politiquement, mais il est également tenu par la loi, de prendre en charge tous les surcoûts de la réforme jusqu'à atteindre une répartition des dépenses à 50/50 avec les autorités locales. Il s'agissait d'une exigence essentielle posée par les Villes et Communes avant de donner leur aval à la réforme.**

**En pleine discussion budgétaire fédérale, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten entendent rappeler cet engagement.**

La confection du budget 2009 est une opération très délicate, sans doute plus encore que les années précédentes. Néanmoins, les Unions des Villes et Communes tiennent à rappeler que le Ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael, a répété devant le Parlement ses engagements de refinancement, qu'il existe une loi du 15 mai 2007 prévoyant explicitement un rééquilibrage progressif du financement des services d'incendie à charge du fédéral, et qu'il a été annoncé à tous les acteurs du dossier que la réforme atteindrait sa vitesse de croisière dès 2009.

Or, il faut savoir que la plus grosse partie des besoins financiers va apparaître au cours de la première année de la réforme : création des nouvelles zones, nouveau statut, et exécution du principe de l'aide adéquate la plus rapide, pour ne citer que les principaux changements attendus.

De toutes ces priorités, la première est de permettre l'exécution correcte de l'aide adéquate la plus rapide, et cela afin de fournir le plus tôt possible un service amélioré au citoyen. Néanmoins, ce principe implique une réorganisation importante des services d'incendie, afin de les affranchir des limites territoriales actuelles. Cela ne peut se faire que moyennant une garantie fédérale de prise en charge des surcoûts.

Rappelons à cet égard que les Villes et Communes supportent toujours 90% des coûts des services d'incendie. Une analyse financière montre que les dépenses d'incendie croissent dans une plus grande proportion que les autres postes de dépenses : depuis 1984, la part du budget communal consacré à l'incendie est passée de 2,9 à 4%.

L'UVCW et la VVSG demandent donc que l'Etat remplisse ses engagements en prévoyant des moyens suffisants pour 2009, et ce afin d'éviter que la charge de la réforme ne retombe une fois de plus sur les communes. Ensuite, il appartiendra au Fédéral d'établir un plan pluriannuel afin de déterminer précisément de quelle manière il va s'acquitter de sa mission de rééquilibrage financier.

Il s'agit pour les Villes et Communes d'une condition essentielle à la réussite de la réforme, dans l'intérêt des citoyens, des soldats du feu et d'une bonne gestion d'un service public essentiel à la collectivité.

---

**Renseignements:**

Paul Furlan, Président – 0475/87.91.13.

Alain Depret, Attaché de presse - 081/24.06.40 – 0472/32.59.39

**A consulter:**

L'espace presse du site internet de l'Union des Villes et communes de Wallonie:  
[www.uvcw.be/presse](http://www.uvcw.be/presse)

Cet espace est dédié aux journalistes qui considèrent l'Union comme une institution digne de confiance et particulièrement au fait de l'actualité en matière communale.